

chœurs enfants/initiation/flute/xylo :	FINCK : 04.90.35.15.39
piano enfant et adultes :	Marc CHARANSONNEY :04.90.46.01.93
batterie/battoucada :	Lionel BRAVAIS : 04.75.27.74.61
Tai-Chi :	Isabelle MICHEL : 04.75.27.31.99
Yoga :	Christine GARNATZ : 06.80.98.62.89
Gymnastique douce adultes :	Valérie Martinon : 06.30.50.68.30

Ecole Publique de SAINTE-JALLE

INSCRIPTIONS ACSVE 2010/2011

**Inscriptions aux cours : le jeudi 16 septembre 2010 de 16h à 18 h30 (école de Sainte-Jalle)
Rentrée : le lundi 28 (I.FINCK) les autres professeurs vous donneront l'horaire lors des inscriptions**

Activités proposées aux adhérents ET TARIFS :

Adhésion annuelle ACSVE :	15 €/an Et par foyer (à régler dans tous les cas – assurance comprise)
Initiation et Chœurs d'enfants :	90,- €/an soit 2 chèques de 45 €* (I.FINCK)
Instruments enfants :	180 €/an soit 2 chèques de 90 €* (Piano M.CHARANSONNEY autres I.FINCK)
Instruments adultes (+12ans) :	190 €/an soit 2 chèques de 95 €*
Chorale adultes :	130 €/an soit 2 chèques de 65 €* (I. FINCK)
Batterie ou Battoucada enfants	180 €/an soit 2 chèques de 90 €*
Batterie ou Battoucada adultes (+12a) :	190 €/an soit 2 chèques de 95 €* (L.BRAVAIS)
Travail de la voix :	(uniquement adhés.(15€) +règlem cours auprès d'Isabelle Finck 04.90.35.15.39)
Tai-Chi** :	(uniquement adhés.(15,- €) +règlem cours auprès Isabelle Michel 04.75.27.31.99)
Gymnastique**	(uniquement adhés (15,- €) +règlem cours auprès Valérie Martinon 06.30.50.68.30)
Yoga **:	(uniquement adhés. (15,- €)+règlem cours auprès du professeur Christine Garnatz 06.80.98.62.89)
Club randonnée** :	Adhésion 15€ - Robert.GLEIZE 04.75.27.34.34 ou Hervé WYNS 04.75.27.35.03

* : si plus de deux cours par famille : prix du troisième cours = 1/2 tarif du **cours le moins élevé.**

** : certificat médical obligatoire pour ces activités.

(pour complément d'information : René Dejoux Président : 04.75.26.16.85 – Gérard Coutand (Trésorier) 04.75.28.10.59)

1 formulaire par activité pratiquée

NOM + FAMILLE ADHERENTE ACSVE (si différent) :

Prénom :

Adresse :

Tél :

e-mail : @

Portable :

Cours ou activité :

Afin de faciliter les tâches de comptabilité et de diminuer les frais de gestion, nous vous serions reconnaissants de régler l'intégralité de l'année scolaire par 2 chèques encaissables et datés en début de chaque semestre à l'ordre de l'ACSVE (fin septembre et début février) ; En cas de désistement, nous restituerons les chèques établis. (tout semestre commencé sera toutefois dû entièrement.)

Montant semestriel de l'inscription/activité x 2

Adhésion annuelle à l'Association/1 par foyer.....

15,- €

(comprend l'assurance)

TOTAL :

Total (chèques joints à l'inscription)